

## **ALERTE AUX USURPATIONS D'IDENTITE**

A compter du 15/11/2021, toute mise à jour des coordonnées, tout transfert, toute inscription ne peuvent désormais être réalisées qu'en la présence physique de l'intéressé, après vérification de son titre d'identité (passeport ou carte d'identité) et ne doivent plus être effectués par téléphone ou par messagerie électronique.

En effet, des mises à jour illégitimes ont été effectuées dans Ordinal ayant abouti à des usurpations de cartes e-cps en vue d'éditer de faux pass sanitaires.

Le module « coordonnées de correspondance » de l'Espace Médecin vient d'être désactivé. Ce blocage a pour finalité la mise en oeuvre par le CNOM d'une double authentification qui devrait être effective dans trois mois au plus tard.

Nous sommes tout à fait conscients des difficultés pour certains médecins et étudiants de se déplacer au siège du conseil et de l'implication que nous vous demandons dans cette lutte à l'usurpation d'identité qui génère également une charge de travail pour le Conseil.

Cette mesure est destinée à vous protéger et à lutter contre toute fraude dont vous pourriez être victimes.

Pour effectuer vos formalités, le Conseil vous accueille les lundis, mercredis et jeudis de 14h à 17h ou sur rendez-vous.